

Rupture d'un contrat de travail

Par julia1989, le 26/05/2011 à 20:39

bonjour, je souhaiterais savoir comment cela se passe pour rompre un contrat de travail (CDD), sachant que je l'ai signer il y a a peine 2semaines et mon contrat prend effet le 12/07/2011. sachant que j'ai trouvé un travail mieux rémunéré et un promesse de CDI par la suite.

Par P.M., le 27/05/2011 à 01:08

Bonjour,

Vous pourriez renoncer au CDD qui n'a pas encore pris effet par lettre recommandée avec AR en prévenant l'employeur le plus tôt possible afin qu'il ne puisse pas prétendre à un préjudice pour avoir été prévenu trop tardivement...